

BULLETIN

D'INFORMATION

MUNICIPAL



VALENCE : LA MARE DES USAGES

(photo : la République de Seine et Marne)

N° 10

LE VALENÇOIS

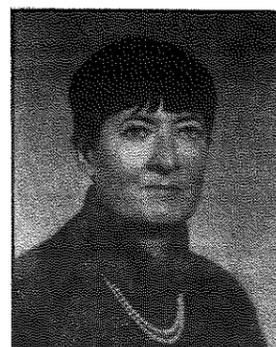


ABRI-BUS - Offert par le Président du Conseil Général à la Commune de Valence en Brie



(photo : la République de Seine et Marne)

14 Juillet - Pêche à la truite - VALC - Organisateurs - "Souriants après l'angoisse"



FOOTBALL Amitié FRANCO-ALLEMANDE

RESSERRONS LES LIENS QUI UNISSENT RENDEL ET VALENCE 22ème ANNIVERSAIRE A VALENCE 18 MAI 1986

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mes Chers Amis,

Je suis très heureuse, au nom de mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom personnel de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à VALENCE.

Bienvenue à nos amis de RENDEL,
Bienvenue au Club Sportif de RENDEL, à ses responsables et à ses adhérents.

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui voient dans ce lien non seulement un rapprochement entre deux communautés différentes mais un acte de foi en ce bel idéal qu'est la FRATERNITE.

Si nous réfléchissons un court instant à notre existence, nous comprendrons vite que toutes nos actions sont intimement liées à l'existence d'autres hommes quels que soient leur origine, leur pays, leur philosophie, leur manière de vivre.

Ce lien, en permettant à la population de nos villages de se mieux connaître, et, par conséquent, de mieux s'apprécier, est un puissant ferment de compréhension et de concorde.

Visites collectives, visites individuelles, échanges divers se font couramment et permettent ainsi la naissance de solides amitiés et de rapports fructueux pour tous.

Notre objectif commun est de montrer, par des rencontres fréquentes, une volonté permanente, affirmée dans les faits, de resserrer toujours davantage les liens qui nous

unissent.

Je m'en voudrais, Mesdames et Messieurs d'accaparer plus longtemps votre attention. Ce serait téméraire de ma part de vouloir condenser en quelques minutes l'idéal et les vertus du rapprochement de nos villages. Cependant, permettez-moi de vous citer ce passage d'Elisée RECLUS dans la conclusion de sa géographie : "J'ai voulu vivre mes récits en montrant pour chaque pays, les traits qui le caractérisent, en signalant pour chaque groupe de l'humanité, le génie qui lui est propre. Partout, dirai-je, je me suis trouvé chez moi, dans mon pays, chez des hommes, mes FRERES. Je ne crois pas m'être laissé entraîner par un sentiment qui ne fut pas celui de la sympathie et du respect des habitants de la Grande Patrie. Sur cette boule qui tourne si vite dans l'espace, grain de sable au milieu de l'immensité, vaudrait-il la peine de se haïr ?"

La participation à la lutte pour la PAIX doit être l'œuvre de TOUS, chacun à son niveau et pour reprendre RONSARD :

*"Je te salue, heureuse PAIX
Je te salue et resalue,
Toi seule, déesse, tu fais
Que la vie soit mieux voulue"*

Suivons les conseils de RONSARD et profitons des bons moments qui s'offrent à nous.

A vous tous, je souhaite une excellente soirée.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Réunion de Conseil

6 Mai 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDEMON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERRUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 27 Mars 1986, celui-ci est adopté.

REALIMENTATION EN EAU POTABLE - DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal autorise le maire à acquérir le terrain à l'amiable si possible, et demande qu'il soit acquis par déclaration d'utilité publique en cas de besoin.

Madame le maire rappelle aux membres présents que l'article L. 20 du Code de la Santé Publique prévoit l'établissement autour des points de prélèvement d'eau, existants ou à créer, destinés à l'alimentation humaine de trois périmètres de protection (immédiate, rapprochée, éloignée) à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau.

Ces périmètres sont installés au vu du rapport du géologue officiel par l'acte déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux en application de l'article 113 du Code Rural.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, considérant la nécessité de préserver contre les contaminations de toutes sortes l'eau provenant du nouveau captage :

- sollicite la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et des périmètres de protection prévus par l'article L. 20 du Code de la Santé Publique ;

- demande à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine et Marne :

• de faire procéder à une étude d'environnement de l'ouvrage ;

• de consulter un hydrogéologue officiel en vue de l'établissement du rapport géologique préalable à la D.U.P.

• d'établir l'ensemble des dossiers nécessaires.

- s'engage à acquérir le périmètre immédiat défini par l'hydrogéologue et à le faire clôturer, conformément à la réglementation ;

- prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation et de verser les indemnités éventuelles qui pourraient être entraînées par l'établissement des servitudes établies dans le périmètre rapproché ;

- s'engage à faire face aux dépenses nécessaires à la

procédure et à la mise en conformité éventuelle des installations existantes ;

- sollicite l'aide de l'Agence Financière de Bassin "Seine Normandie" pour l'ensemble de l'opération.

PRIX DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT - en 1986 -

En conformité avec l'engagement signé par l'Association des Maires de France pour assurer une modération des prix de l'eau et de l'assainissement en 1986,

le Conseil Municipal, décide :
- une augmentation des tarifs de l'eau et de la taxe d'assainissement de 2,9 % à compter du 1er janvier 1986.

SUBVENTIONS 1986

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions 1986 à :

- V.A.L.C.

• En 1985 - 1.575 Frs

• En 1986 - + 5 % = 78,75 Frs + 1.575 frs =
1.653,75 Frs arrondi à 1.655 F

- CLUB M. VINCENT

• En 1985 - 575 Frs

• En 1986 - + 5 % = 28,75 Frs + 575 Frs =
603,75 Frs arrondi à 605 Frs

Pour toucher une subvention du Conseil Général, le club doit toucher une subvention communale. Le dossier doit être envoyé avant le 31 Mai.

Conformément à notre demande (application du décret - loi du 30 Octobre 1935 - réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 1986), les comptes ont été remis à notre déléguée Madame BERMOND.

TRAVAUX - ECOLE BRANCHEMENT

La commission "Travaux" s'est réunie le lundi 5 Mai 1986.

Étaient présents : Madame REDON-MICHAUD, maire, Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Messieurs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., LECLERC J., conseillers municipaux.

Faisant suite à la consultation lancée à différentes entreprises ou artisans, la commission a examiné les propositions reçues et propose au Conseil Municipal de confier les travaux de branchement à l'école à l'Entreprise TISSIER qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

Proposition acceptée.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries. Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire à la mairie ou auprès de :

- Madame BEAUDENON tél. : 64.31.82.53

- Madame BERMOND tél. : 64.31.80.71

- Mairie tél. : 64.31.81.35.

avant le 20 Juin 1986

FORAINS

Le Conseil Municipal décide :

- lors de la fête communale, la somme de 100 Frs sera réclamée à chaque forain (l'emplacement étant gratuit) (1985 : 100 Frs)

La fête communale des 10 et 11 Mai est organisée par V.A.L.C.

TRANSPORTS SCOLAIRES - enquête -

Transports scolaires en direction de FONTAINEBLEAU - AVON afin de connaître le nombre d'élèves intéressés.

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE - (TUC)

Comme suite à ce qui a été prévu lors du vote du budget, un projet de convention a été signé avec l'Etat le 28 Avril 1986 pour l'emploi d'un jeune pour une durée de six mois. Il sera employé pour apporter une aide à la commune.

INFORMATIONS

• Allègement de la charge d'assainissement

Suite à une réunion du 29 Octobre 1984 (avec la Sté des Eaux et un ingénieur du Génie Rural) et à notre demande du 31 Octobre 1984, le Conseil Général nous a alloué une subvention d'écrêtement au titre de l'exercice 1983 de la somme de 28.688 Frs (reçue le 13 Février 1986).

Pour l'année 1984, les calculs ont été faits, nous n'y avons pas droit.

Les prix doivent être supérieurs à :

- 3,40 Frs/m³ pour l'eau potable

- 6,50 Frs/m³ pour l'assainissement (recueil des Actes Administratifs 1984 - n° 3 page 76)

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Une subvention de 5.240 Frs nous a été accordée par le Conseil Général au titre des études d'urbanisme. L'Etat nous a accordé, au titre de la dotation Générale de Décentralisation une subvention de 8.560 Frs (information donnée lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février), ce qui porte les subventions (Etat + Département) à la somme de 13.800 Frs.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

• Aucune subvention au titre de la D.G.E. 1986 - 2^eme part - suite à notre demande du 26 Février 1986.

500 demandes de subventions ayant été reçues, une sélection a été opérée parmi les catégories d'équipements retenus initialement, de façon à favoriser les investissements les plus prioritaires qui ne bénéficiaient d'aucun autre concours financier. La commission des élus locaux, compétente en la matière a décidé de subventionner en 1986 :

- les constructions de classes neuves du 1^{er} degré ;

- les constructions publiques : construction de mairies ne faisant pas l'objet d'un contrat rural.

COUT DES TRAVAUX DE LA CLOTURE DU TERRAIN COMMUNAL (mairie, salle polyvalente, P.T.T.)

• Travaux effectués par l'Entreprise TISSIER :

- façade coté place de l'Eglise hors taxes _____ 4.495,00 Frs
- coté prairie de Mr DELIMBEUF _____ 11.890,00 Frs
- coté parc (Mme COTHIAS) _____ 4.950,00 Frs
- coté jardin Mr TISSIER _____ 5.450,00 Frs
- muret terrain pétanque _____ 8.955,00 Frs

35.740,00 Frs
remise consentie 7 % _____ 2.502,00 Frs

33.328,00 Frs
T.V.A. 18,60 % _____ 6.182,00 Frs

39.420,00 Frs

• Travaux Mr HADROT, menuiserie :

- fourniture et pose
d'un portail en chêne _____ 7.884,18 Frs
- fourniture et pose
d'un portillon _____ 3.313,82 Frs

11.198,00 Frs

T.V.A. 18,60 % _____ 2.082,83 Frs

13.280,83 Frs

Travaux prévus au Contrat Régional - subventionnés à 45 % hors taxes.

COUT TRAVAUX GARAGE P.T.T. CHAINAGES DES PIGNONS

effectués par l'Entreprise TISSIER

Hors taxes _____ 4.788,40 Frs

T.V.A. 18,60 % _____ 890,64 Frs

5.679,04 Frs

COUT PHOTOCOPIEUR

CANON NP 115 _____ 14.800 Frs
reprise de l'ancien photocopieur _____ 3.700,00 Frs
(acheté d'occasion 5.000 Frs)

11.100,00 Frs

T.V.A. 18,60 %
(sera récupérée) _____ 2.064,60 Frs

13.164,60 Frs

Madame le maire donne lecture :

1) du procès-verbal d'une réunion sur la rage (réunion qui s'est tenue à la Préfecture le 13 Février 1986)

2) d'une note d'information du Directeur des Services Vétérinaires sur la situation de la rage en Seine et Marne, fin Janvier 1986

3) d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet reçu le 5 Mai 1986

4) du courrier reçu de la Sté Protectrice des Animaux : "afin de mieux seconder les mairies à combattre les problèmes de la rage, et surtout celui du ramassage des animaux errants déjà capturés par eux, à compter du 15 Mars un service d'intervention rapide pour le ramassage des animaux sera opérationnel à la S.P.A. 77.

Dotée de 2 camions équipés, il interviendra sur l'en-

semble du département, il suffira aux demandeurs d'appeler les numéros de téléphone suivants : 64.22.42.23 ou 64.22.47.73 tous les jours de 8 h 30 à 17 h, sauf le dimanche, dans les quatre heures qui suivront, l'animal sera pris en charge par la Fourrière 77.

Un service de déchatisation est entrain de se créer, de s'équiper, il sera très bientôt opérationnel, nous essayerons d'être le plus efficace possible dans nos actions.

De plus les chiens décédés par maladie ou accident sur les communes pourront être ramassés par le service d'intervention, les administrés pourront faire appel à nous, cela évitera de voir des animaux enterrés ça et là, ce procédé est interdit.

Faites appel à nous, nous sommes à votre disposition."

5) du courrier reçu de la **Chambre d'Agriculture** qui a décidé : d'étendre les actions de développement agricole, elle a recruté en 1985 un **conseiller technique forestier** : Monsieur Jean-Marie AUZANNET qui peut être contacté à l'adresse suivante :

- Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
418, rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. : 64.39.95.94 (service gratuit)

6) du rapport du centre principal de secours et de défense contre l'incendie de MONTEREAU - Centre qui dessert 27 communes.

TABLEAU INTERVENTIONS

INTERVENTIONS	NOMBRE	VALENCE
INCENDIES	153	1
FEUX DE CHEMINEES	44	4
ASPHYXIES	144	0
SAUVETAGES D'ANIMAUX	14	0
SAUVETAGES DE PERSONNES	0	
SECOURS ROUTIERS	384	5
TRANSPORTS DE MALADES ET BLESSES	896	4
EPUISEMENTS DE CAVE OU SOUS-SOL	5	0
DESTRUCTIONS DE NIDS DE GUEPES	318	1
OPERATIONS DIVERSES	416	3
SANS INTERVENTIONS	118	1
FAUSSES ALERTES	75	0
TOTAL	2.567	19
SECOURS ROUTIERS Blessés graves 1 - Blessés légers 7		

LOGEMENT 77 - INFORMATION - Centre d'information sur l'habitat -

Pour vous aider - 1, rue J. Amyot 77000 MELUN
Tél. : 64.52.46.63. Informe - Oriente - Conseille (gratuitement) pour Location - Achat - Construction - Financement - Assurance

CEREMONIE DU 8 MAI 1986

- 11 heures - rendez-vous à la mairie - cérémonie et dépôt d'une gerbe au monument aux morts avec les Anciens Combattants - Pot de l'amitié à la salle polyvalente.

- Collecte du "Bleuet de France" - collecte à caractère

social : les fonds recueillis reviennent en totalité aux victimes de guerre les plus déshéritées.

COURSE CYCLISTE : IV circuit du Sud Seine et Marne -traversée de notre village le dimanche 22 Juin 1986 à 9 h 43 (en provenance de La Celle par la D 107 - carrefour D 107 -R N 105 en direction d'Echouboulains par la D 107) 100 coureurs environ.

SOIREE DANSANTE LE 27 SEPTEMBRE 1986

La soirée organisée pour aider à financer les classes de découverte avec l'orchestre Bertrand HUBERT est fixée au samedi 27 Septembre 1986

Réunion de Conseil

28 Mai 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDEMON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERRUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 6 Mai 1986, celui-ci est adopté.

REALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Commission d'ouverture des plis

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission d'ouverture des plis consécutive aux différents appels d'offres :

- Madame REDON, Monsieur GILET, Madame BEAUDENON, Madame BERMOND, Monsieur LECLERC.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les différents marchés, l'acte d'acquisition du terrain, toutes pièces se rapportant aux travaux et à tout problème relatif à la réalimentation en eau potable de la commune.

- **Emprunt** - suite à la décision prise lors de la réunion du C.M. du 27 Mars 1986.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - Madame le maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de MELUN agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 160.000 Francs destiné à financer les travaux de réalimentation en eau potable et dont le remboursement s'effectuera en dix (10) années à partir de 1987.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Article 2 - La commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 - Pour se libérer de la somme empruntée, la commune paiera dix (10) annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4 - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle

sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5 - La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an. Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6 - La commune s'engage :

- 1° - à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les indemnités qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

- 2° - à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un montant inférieur au montant prévu.

Article 7 - La commune prendra en charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8 - Madame le maire est autorisée à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

- Emprunt remboursé en 10 ans au taux fixe de 10 % -annuités de 26.039 Francs.

EXPERTISE

par le Cabinet GELIS et RUECHE -
6, cité Malesherbes, PARIS 9ème

Devis de réparation du **plafond de la salle polyvalente** (dégats dus à la neige)

Le Conseil Municipal délibérant, accepte la proposition du règlement de la somme de 22.628 Francs.

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Conformément à ce qui a été prévu lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le maire à recruter un jeune pour aider aux travaux de la commune et à signer la convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République.

13 JUILLET 1986

En raison du coût élevé d'un feu d'artifice - argent qui part véritablement en fumée - pour cette année encore (la 2ème) le Conseil Municipal décide de ne pas tirer de feu d'artifice le 13 Juillet. (Coût : entre 8.000 et 10.000 Frs : feu lui-même + location d'une sono pour danser + S.A.C.E.M.)

Les travaux de réalimentation en eau potable vont commencer. Au point de vue "finances" nous devons être prudents et raisonnables... en espérant que nous n'aurons pas de mauvaises surprises... de nouveaux problèmes peuvent surgir...

Nous demandons aux habitants de le comprendre.

14 JUILLET 1986

Jeux divers, comme d'habitude.

INFORMATIONS

● **Vol de 18 ampoules** dans la nuit du 14 au 15 Mai 1986 (guirlande électrique posée pour la fête à l'entrée de la salle polyvalente + 2 ampoules à celle au dessus de la mairie - guirlandes laissées en place pour la venue de nos amis de RENDEL - Week-end de la Pentecôte.

● **Coût du S.I.R.M.O.T.O.M.** (Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères - année 1986 -

- Cotisation de la commune	
495 hab. x 0,50 Frs	= 247,50 Frs
- Frais d'exploitation de l'usine d'incinération	
495 hab. x 44,69 Frs	= 22.121,55 Frs
- Frais de collecte des ordures ménagères	
495 hab. x 99,34 Frs	= 49.173,30 Frs
- Amortissement de la dette (495 hab.)	
● Remboursement du capital = 8.419,60 Frs	= 10.815,24 Frs
● Intérêt = 2.395,64 Frs	
- Frais du bureau commun	= 2.069,77 Frs
	84.427,36 Frs

84.427,36 Frs = 170,56 Frs par habitant
495 hab.

C.E.G. ROSA BONHEUR - LE CHATELET EN BRIE

● **Frais de fonctionnement - année 1986 -**

44,50 Frs x 495 hab.	= 22.027,50 Frs
(1985 = 38 Frs)	
722,50 Frs x 31 élèves	= 22.397,50 Frs
(1985 = 780 Frs x 29 élèves = 22.620 Frs	
	44.425,00 Frs
	(en 1985 : 41.430 Frs)

Remboursement des élèves de la maison des Enfants Heureux :

722,50 Frs x 19 élèves = 13.727,50 Frs
(en 1985 : 780 Frs x 17 élèves = 13.260 Frs)

Cette somme comprend le transport par la C.G.E.A.

COÛT TAXI 1985

Recettes	5.889,60 Frs
Dépenses	19.406,60 Frs
Déficit	13.517 Frs
Déficit 1984 = 12.946,40 Frs.	

Analyse d'eau

Eau renfermant un taux de nitrates trop élevé qui a fait interdire pour les nourrissons et les femmes enceintes. Elle est de bonne qualité bactériologique.

Contrôles de vitesse dans la traversée de VALENCE. Attention... !

Fête de la musique le dimanche 22 Juin (organisée par V.A.L.C.)

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 12 Mai 1986 - Rendez-vous avec l'Agence des Bâtiments de France pour l'Eglise.

- le 13 Mai 1986 - Rendez-vous avec agent de la B.R.E.D.

- le 15 Mai 1986 - Syndicat Electrification - Budget supplémentaire 1986

- le 22 Mai 1986 - Rendez-vous avec Mr ROMEZIN Secrétaire en chef de la Préfecture et D.D.E. pour notre contrat avec Mr MERIEL, chauffeur de taxi.

- le 24 Mai 1986 - La Chapelle La Reine - Syndicat du personnel des collectivités locales.

- le 26 Mai 1986 - Rendez-vous avec P.T.T. pour travaux futurs.

Réunion de Conseil

26 Juin 1986
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDEMON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARNIEL J.P., Monsieur PIERUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON ; Monsieur BLANQUET ayant donné pouvoir à Madame BERMOND et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 28 Mai 1986, celui-ci est adopté.

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (Réalimentation à partir du nouveau forage)

- Lot canalisations

Madame le maire indique aux membres du Conseil qu'un appel d'offres restreint a été lancé en vue de retenir l'entreprise qui doit poser les canalisations entre le nouveau forage du Bois des Bouleaux et le Château d'Eau.

Madame le maire donne lecture du procès-verbal des réunions d'agrément de candidatures et de jugement des offres et indique que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la Société des EAUX DE MELUN pour un montant de 670 997,53 F. TTC, avec pose de canalisations en Polychlorure de Vinyl Ø 150 mm.

Elle précise que le financement de l'opération est assuré au titre du Contrat Régional "Brie et Bords de Seine".

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le marché à passer avec la Société des EAUX DE MELUN pour un montant de 670 997,33 F. TTC.

- confirme les termes de la délibération du 28 Mai 1986 et donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer le marché ainsi que les pièces permettant son exécution et son règlement.

Ligne pilote

Madame le maire indique aux membres du Conseil qu'une ligne pilote doit être posée entre le forage et le château d'eau pour commander le fonctionnement des pompes.

La fourniture du câble est habituellement attribuée à l'entreprise qui réalise les équipements électromécaniques et la pose confiée à l'entreprise du lot canalisations.

Compte tenu de l'urgence de l'opération et du début prochain de la pose des canalisations alors que la mise en place des équipements électromécaniques ne doit intervenir qu'après construction de la station de pompage, il semble préférable, pour ne pas retarder le commencement des travaux, de demander à la Société des EAUX DE MELUN, titulaire du marché de canalisations, d'assurer la pose du câble pilote et de le fournir également.

Madame le maire indique qu'un devis relatif à la fourniture de 2000 ml. de câble a été fourni par cette société pour un montant H.T. de 30.000 Francs.

Elle précise que le financement de cette intervention est assuré au titre du contrat régional "Brie et Bords de Seine".

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré :

- accepte le devis présenté par la Société de EAUX DE MELUN, pour la fourniture du câble pilote, à raison de 15 F. H.T. par m.

- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour passer commande à cette société et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Raccordement électrique

Madame le maire expose aux membres du Conseil que la future station de pompage du Bois des Bouleaux, doit être raccordée au réseau électrique Moyenne Tension situé en limite de PAMFOU.

La Société BORNHAUSER MOLINARI a remis une proposition technique et financière d'un montant de 230.425,21 F. T.T.C. pour l'exécution de ces travaux.

Madame le maire précise que le financement de l'ensemble de l'opération est assuré dans le cadre du Contrat Régional "Brie et Bords de Seine" d'environ 850 000 F. H.T. et de l'inscription complémentaire de 350 000 F. accordée au titre du programme 1986 d'Alimentation en eau potable des communes rurales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
considérant l'urgence des travaux, le risque de manque d'eau à l'automne et l'échéance très rapprochée du contrat régional "Brie et Bords de Seine"

- décide de confier les travaux de raccordement électrique à l'Entreprise BORNHAUSER MOLINARI pour un montant de 230 425,21 F. T.T.C.

- DONNE tous pouvoirs à Madame le maire pour signer le marché négocié à intervenir en application de l'article 312 4° du Code des Marchés Publics ainsi que les pièces permettant son exécution et son règlement.

- Honoraires D.D.A. - Station de pompage

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VALENCE EN BRIE :

VU l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture en application des lois n° 48-1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55-985 du 26 Juillet 1955 :

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de la réalimentation en eau potable à partir du nouveau forage du Bois des Bouleaux (station de pompage).

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

MISSION NORMALISEE AVEC ENGAGEMENT SUR PRIX D'OBJECTIF DEFINITIF

Article 1er - Sous réserve d'avoir été autorisée à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, interviendra en qualité de concepteur-maitre d'œuvre, pour la réalisation des ouvrages suivants Réalimentation en eau potable (station de pompage) situés à VALENCE EN BRIE.

Article 2 - La mission qui sera assurée par le service est une mission complète de type m³ au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979 modifié.

Article 3 - L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel industrie et, est rangé en 1ère classe de complexité.

Article 4 - Le prix d'objectif s'élève à 480 000 Francs hors T.V.A.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "mo" suivant : Mai 1986.

Article 5 - Le taux de rémunération est de 4 %.

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux est fixé à 19 200 Francs hors T.V.A. soit 22 771,20 F. T.T.C.

Article 6 - Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix d'objectif est de 15 %.

A l'issue des travaux, l'écart toléré "Eo", produit du prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté "E" différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois "mo" pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de rémunération. Dans le cas contraire, elle est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du double du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré ;

- dans le cas d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart

constaté et l'écart toléré.

Article 7 - Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

$$Ar = Ao \times \frac{Im}{Imo}$$

Ar = Acompte révisé.

Ao = Acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois "mo"

Imo = Index national ingénierie réel au mois "mo"

IM = Dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé.

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'index Im sera celui du mois de réception des travaux.

- Honoraires D.D.A. - canalisation de distribution

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VALENCE EN BRIE :

VU l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48-1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55-985 du 26 Juillet 1955 :

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de la réalimentation en eau potable à partir du nouveau forage du Bois des Bouleaux (canalisations de distribution).

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

MISSION NORMALISEE AVEC ENGAGEMENT SUR PRIX D'OBJECTIF DEFINITIF

Article 1er - Sous réserve d'avoir été autorisée à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, interviendra en qualité de concepteur-maître d'œuvre, pour la réalisation des travaux suivants : Réalimentation en eau potable (canalisations de distribution) situés à VALENCE EN BRIE.

Article 2 - La mission qui sera assurée par le service est une mission complète de type m² au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979 modifié.

Article 3 - L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel Infrastructure et est rangé en 2ème classe de complexité.

Article 4 - Le prix d'objectif s'élève à 665 000 Francs hors T.V.A.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "mo" suivant : Mai 1986.

Article 5 - Le taux de rémunération est de 5,56 %.

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux est fixé à 36 974 F. hors T.V.A. soit 43 851,16 F. T.T.C.

Article 6 - Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix d'objectif et de 15 %.

A l'issue des travaux, l'écart toléré "Eo", produit du

prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté "E", différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois "mo" pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du double du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré ;

- dans le cas d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

Article 7 - Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

$$Ar = Ao \times \frac{Im}{Imo}$$

Ar = Acompte révisé

Ao = Acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois "mo"

Imo = Index national ingénierie réel au mois "mo"

Im = Dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé.

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'index Im sera celui du mois de réception des travaux.

- Programme 1986

Conformément à ce qui a été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mars 1986 ;

Madame le maire expose à l'Assemblée que le projet de réalimentation en eau potable à partir du nouveau forage vient d'être inscrit sur un programme et peut donc être financé en 1986 selon le schéma suivant :

COUT TOTAL H.T.	350 000 F
Subvention de l'Etat (F.N.D.A.E.)	87 500 F
Subvention du Département (en annuités)	42 000 F
Autofinancement et emprunt etc.	327 600 F

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- approuve le projet présenté ;
- adopte le plan de financement tel qu'il a été exposé.

- Programme 1986 - 2 - Renforcement diverses rues -

Madame le maire informe l'Assemblée que le projet d'alimentation en eau potable (renforcement diverses rues) vient d'être inscrit sur le Programme 1986-2 du F.N.D.A.E. et du DEPARTEMENT selon le schéma suivant :

COUT TOTAL H.T.	169 000 F
Subvention de l'Etat (F.N.D.A.E.)	42 250 F
Subvention du Département (en annuités)	20 280 F

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- approuve le présent projet ;
- adopte le plan de financement tel qu'il a été exposé.

HONORAIRES DU GEOMETRE EXPERT

(plan de division de la parcelle

cadastrée ZD 27) station pompage	3.634,62
T.V.A. 18,60 %	676,04
Total	4310,66

Le Conseil Municipal autorise le maire à régler cette somme.

TRAVAUX

La commission "travaux" s'est réunie le jeudi 19 Juin 1986.

Etaient présents : Madame REDON-MICHAUD, maire, Monsieur GILET 1er adjoint, Madame BEAUDENON 2ème adjoint, Madame BERMOND 3ème adjoint, Monsieur GARPIEL et Monsieur LECLERC, conseillers municipaux.

Faisant suite à la consultation lancée à différentes entreprises ou artisans, la Commission a examiné les propositions reçues et propose au Conseil Municipal de confier les travaux :

- Sanitaires écoles - Entreprises TISSIER et NOUFRAY
Proposition acceptée

- Plafond salle polyvalente - (suite aux dégâts occasionnés par la neige) - Entreprise DARGENTON

Proposition acceptée.

- Sous-toiture à la salle polyvalente - face nord - (pour éviter les dégâts occasionnés par la neige) - Entreprise HADROT
Proposition acceptée.

RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Rappel : Ordonnance n° 58 - 1004 du 23 Octobre 1958.

Aux termes de l'article L.33 du Code de la Santé Publique "le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire... dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service de l'égout..."

Cette obligation est rappelée dans le règlement sanitaire départemental et fut rappelé par un arrêté du 22 Mai 1980.

En conséquence, les personnes non encore raccordées, doivent se conformer à cette obligation dans les meilleurs délais.

BONS DES ANCIENS

seront versés, comme d'habitude, au 14 Juillet (95 Frs par couple)

INFORMATIONS

- Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Personnel des Collectivités locales.

Contribution communale frais de fonctionnement pour l'année 1986 (dépense obligatoire)

3,91 Frs par habitant x 495 = 1.935,45 Frs
(en 1985 = 3,70 Frs soit 1.831,50 Frs)

- Animatique 77

Le bus informatique est venu dans notre commune le

mardi 17 Juin - les enfants de l'école se sont exercés.

- Remerciements de nos amis de RENDEL

Madame le maire donne lecture d'une lettre du Président du club de football de RENDEL, remerciant les habitants de VALENCE.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 30 Mai à 18 h - Moisenay : inauguration des travaux de rénovation de l'église et mise en place de 2 terrains à vocation sportive.

- le 31 Mai - Les Ecrennes - Amicale des maires - déjeuner - inauguration de la nouvelle mairie.

- le 10 Juin - Le Chatelet en Brie - Constitution du Syndicat d'étude et de programmation pour la réalisation d'un contrat régional cantonal.

- le 18 Juin à 15 h - La Rochette - réunion "FOCEL"

- le 18 Juin à 19 h - Monument aux morts : lecture du message

- le 19 Juin à 18 h - Commission "travaux"

- le 20 Juin à 18 h - Commission "chemins"

- le 21 Juin - Fontainebleau - Congrès des Maires de Seine et Marne en présence de Mr le Préfet, Commissaire de la République et des parlementaires.

- le 23 Juin - Rendez-vous avec D.D.A. et Société des Eaux "réalimentation en eau potable".

Réunion de Conseil

1^{er} Juillet 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDEMON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERRUCCI J.F., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents : Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 26 Juin 1986, celui-ci est adopté.

REALIMENTATION EN EAU POTABLE - STATION DE POMPAGE - EQUIPEMENTS ELECTRO-MECANIQUES

Madame le maire expose aux membres du Conseil

qu'une consultation a été lancée par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt en vue de la réalisation des équipements électromécaniques de la future station de pompage du Bois des Bouleaux.

Deux sociétés spécialisées ont été consultées et ont remis des offres :

- SOMELEC - BP 432 - 59204 TOURCOING
- SEIT - 1020, rue des Bordes - SARAN - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Après examen des propositions, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise SOMELEC pour un montant de 99 950 F. H.T. soit 118 540,70 F. T.T.C.

Madame le maire précise que le financement de l'ensemble de l'opération est assuré dans le cadre du Contrat Régional "Brie et Bords de Seine" d'environ 850 000 F. H.T. et de l'inscription complémentaire de 350 000 F. accordée au titre du programme 1986 d'Alimentation en eau potable des communes rurales.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de l'Entreprise SOMELEC pour un montant de 118 540,70 F. T.T.C.
- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer les documents relatifs à la réalisation des équipements électromécaniques de la station et au paiement des travaux.

Génie civil

Madame le maire expose aux membres du Conseil qu'une consultation a été lancée par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en vue de la construction de la future station de pompage du Bois des Bouleaux.

Quatre entreprises locales de maçonnerie ont été consultées :

- FREMONT - 7, rue de la Mairie - 77830 PAMFOU
- LECLERC - rue du Bon Puits - 77830 PAMFOU
- VENET - 6, rue Croix la Brosse - 77850 HERICY
- TISSIER Père et Fils - 77830 VALENCE EN BRIE

... 3 propositions ont été reçues, de la part des entreprises :

Après examen des offres, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'Entreprise LECLERC pour un montant de 110.610 Frs Hors Taxes - 131.183,46 Frs T.T.C.

Madame le maire précise que le financement de l'ensemble de l'opération est assuré dans le cadre du Contrat Régional "Brie et Bords de Seine" d'environ 850 000 F. H.T. et de l'inscription complémentaire de 350 000 F. accordée au titre du programme 1986 d'Alimentation en eau potable des communes rurales.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de l'Entreprise LECLERC pour un montant de 131.183,46 Frs T.T.C.
- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer les documents relatifs à la construction de la station et au règlement des travaux.

COUT CLASSE DE NEIGE

Séjour de 11 Jours à Morillon, Haute Savoie du 3 au

15 Janvier 1986 sous la responsabilité de Mr Claude PETIT, directeur d'école, accompagné de 2 moniteurs de la F.O.C.E.L.
17 élèves + Mr PETIT + 2 accompagnateurs animateurs = 20 personnes

Coût par personne = 199 Frs par jour x 11 Jours = 2.189 Frs
2.189 Frs x 20 personnes = 43.780 Frs
Remboursement des Enfants Heureux = 13.134 Frs

30.646 Frs

Participation aux frais des parents
1 à 900 Frs (2 enfants) = 900 Frs
9 à 550 Frs (1 enfant) = 4.950 Frs

5.850 Frs

24.796 Frs

Bénéfice soirée dansante
11.167,40 Frs + 500 Frs (don) = 11.667,40 Frs

13.128,60 Frs

Car LEPAPE pour transport = 1.240 Frs

14.368,60 Frs

Subvention Conseil Général (a été demandée en novembre 1985) = 2.500 Frs

Le vote n'a pas encore eu lieu à ce jour TOTAL = 11.868,60 Frs

(en 1985 - 16.460 Frs pour 23 élèves)

Merci à Mr Daniel JACQUET d'avoir bien voulu emporter et rapporter les valises des enfants (Valence-Melun) et ce, bénévolement.

Ce séjour ayant été très bénéfique, le Conseil Municipal est d'accord pour envoyer les élèves en classe de découverte l'année prochaine (mer ou neige).

INFORMATIONS

- Elf Aquitaine Production

Par lettre du 26 Juin 1986, reçue le 1er Juillet, la Société Nationale ELF AQUITAINE nous informe que "les conditions économiques en vigueur actuellement nous amènent à cesser provisoirement l'exploitation de certains champs pétroliers dans le Bassin Parisien.

Les champs concernés par cette fermeture provisoire sont les suivants :

- Chailly 22 puits producteurs
- Brie 12 puits producteurs
- Valence 5 puits producteurs
- Marolles 1 puits producteur
- Aufferville 1 puits producteur

Les 41 puits producteurs seront mis sous cocon provisoire (protégés par inhibiteur et fermés). La même opération s'effectuera sur les stations et les collectes (bacs et collectes protégés par inhibiteur et protection du matériel mécanique, électrique et de télétransmission). Cette opération de coconnage leur demandera environ 3 mois.

Les champs ci-dessus mentionnés ne seront donc plus en activité (provisoire) à compter du 1er octobre 1986. Le personnel S.N.E.A. (P) qui assurait l'exploitation de ces champs est muté sur d'autres champs d'exploitation de la Mission France.

Récapitulatif de tous les Comptes-rendus des Réunions

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 7 Avril 1986 - Syndicat électrification
 - Compte administratif 1985
 - Budget unique 1986
- le 14 Avril 1986 - Association Foncière
 - Compte administratif 1985
 - Budget 1986
- le 16 Avril 1986 - Commission des chemins

Des plans des chemins ont été remis aux participants
- le 17 Avril 1986 - Syndicat de la Vallée Javot
 - Compte administratif 1985
 - Budget 1986
 - 3ème tranche travaux
 - Travaux en cours
- le 18 Avril 1986 - Déjeuner au Sénat avec les sénateurs de Seine et Marne : MMrs SERAMY - DAILLY - LARCHE et FRANCOIS
- le 19 avril 1986 - Réunion "Nouveaux Habitants"
- le 21 Avril 1986 - Chambre des métiers : liste électorale
- le 24 Avril 1986 - Syndicat Intercommunal du Contrat Régional "Brie et Bords de Seine"
 - Compte administratif 1985
 - Budget 1986
- le 25 Avril 1986 - Réunion avec les Jeunes
- le 26 Avril 1986 - Réunion Chasse.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 12 Mai 1986 - Rendez-vous avec l'Agence des Bâtiments de France pour l'Eglise.
- le 13 Mai 1986 - Rendez-vous avec agent de la B.R.E.D.
- le 15 Mai 1986 - Syndicat Electrification - Budget supplémentaire 1986
- le 22 Mai 1986 - Rendez-vous avec Mr ROMEZIN Secrétaire en chef de la Préfecture et D.D.E. pour notre contrat avec

Mr MERIEL, chauffeur de taxi.

- le 24 Mai 1986 - La Chapelle La Reine - Syndicat du personnel des collectivités locales.
- le 26 Mai 1986 - Rendez-vous avec P.T.T. pour travaux futurs.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 30 Mai à 18 h - Moisenay : inauguration des travaux de rénovation de l'église et mise en place de 2 terrains à vocation sportive.
- le 31 Mai - Les Ecrennes - Amicale des maires - déjeuner - inauguration de la nouvelle mairie.
- le 10 Juin - Le Chatelet en Brie - Constitution du Syndicat d'étude et de programmation pour la réalisation d'un contrat régional cantonal.
- le 18 Juin à 15 h - La Rochette - réunion "FOCEL"
- le 18 Juin à 19 h - Monument aux morts : lecture du message
- le 19 Juin à 18 h - Commission "travaux"
- le 20 Juin à 18 h - Commission "chemins"
- le 21 Juin - Fontainebleau - Congrès des Maires de Seine et Marne en présence de Mr le Préfet, Commissaire de la République et des parlementaires.
- le 23 Juin - Rendez-vous avec D.D.A. et Société des Eaux "réalimentation en eau potable".

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 28 Juin - Le Chatelet - C.E.G. Rosa Bonheur
- le 30 Juin - Commission des Impôts : taxe habitation et taxe professionnelle
- le 1er Juillet - Réalimentation en eau potable.

ERRATUM :

Bulletin n°9
Réunion Conseil du 30 Janvier 1986
Lire : CONSTATATIONS D'ACTES DE MALVEILLANCE

DEGRADATION VOLONTAIRE A PROPRIETE COMMUNALE DANS LA NUIT DU 9 AU 10 JUILLET 1986

Un concours de pêche était prévu pour le 14 Juillet (organisé par V.A.L.C.) à la mare des "Usages". Un apport de poissons (truites) devait être effectué avant le concours. De l'huile de vidange (en très grande quantité) a été déversée sur le plan d'eau.

Un nettoyage fut nécessaire avant de mettre le poisson.

Coût : 2.283,05 Frs, somme qui devra être prise sur le budget communal, donc payée par tous... Non couvert par l'assurance (réponse le 7/8/86 de la Samda à notre lettre du 15/7/86) : "ce sinistre n'entre pas dans le cadre de nos garanties. Les individus responsables de ces dégâts n'ayant pas été identifiés, aucun recours n'est possible".

On a peine à imaginer que des "êtres humains" puissent se livrer à de tels agissements inqualifiables, mais toujours aussi lâches...

Le conseil municipal est indigné... alors que ses membres cherchent toujours à faire des économies, de tels agissements bêtes et méchants, coûtent à tous les contribuables...

Malgré ces incidents, cette fête fut une réussite totale... de l'avis de tous. Bravo et merci à tous les membres de VALC et principalement à MR VERSTRAETE qui en eut l'idée.

* * *

A Valence, l'huile ne se met pas sur le feu !
Mais dans la mare des Usages !
C'est une question de choix !
Attention tout de même...

VALENCE ANIMATION LOISIRS CULTURE V.A.L.C.

Madame JACQUET, Présidente et les Membres de son bureau tiennent à remercier tout particulièrement les aimables commerçants :

Mr et Mme BAAZZIZ
Epicier
VALENCE EN BRIE
La BRASSERIE MAGNIN & SASDELLI
Route du Petit Fossard
ESMANS

qui leur ont fait parvenir de très jolies coupes à l'occasion du CONCOURS DE PECHE pour le 14 JUILLET 1986.

INTERVENTIONS

TRANSPORTS SCOLAIRES

- REPUBLIQUE FRANÇAISE -
MAIRIE DE VALENCE EN BRIE
ARRONDISSEMENT DE MELUN
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

TELEPHONE : 431.81.35

LE 23 MAI 1986

Le maire de VALENCE EN BRIE
à
Monsieur le Préfet, Commissaire de
la République 77000 MELUN

Objet : Transports scolaires
en direction de FONTAINEBLEAU-AVON

Mr le Préfet, Commissaire de la République

J'ai l'honneur de vous informer que 11 élèves de notre commune sont intéressés par un service de transport scolaire en direction de FONTAINEBLEAU-AVON. Il s'agit d'une part d'élèves qui ont terminé leurs études au C.E.G. ROSA BONHEUR de LE CHATELET EN BRIE et désirent continuer leurs études dans des établissements de FONTAINEBLEAU-AVON ; d'autre part, d'élèves qui doivent bénéficier d'une dérogation en raison du choix de la langue (russe, enseigné seulement au collège international).

Le syndicat intercommunal de ramassage scolaire vers FONTAINEBLEAU-AVON (mairie de Héricy dont le président est Mr TOSTAIN) a pour circuit : MACHAULT - FERICY - VULAINES. MACHAULT se trouvant à 5 Kms de VALENCE, je vous serais très obligée de bien vouloir accepter l'extension du trajet de MACHAULT jusqu'à VALENCE, afin de permettre aux parents d'envoyer leurs enfants dans les différents établissements de FONTAINEBLEAU-AVON.

Le président du syndicat, l'inspection académique et la Direction Départementale de l'Equipement ont été informés de notre problème.

Sollicitant l'appui de votre haute autorité afin d'obtenir cette extension, je vous prie de croire Mr le Préfet, Commissaire de la République, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire
A.M. REDON-MICHAUD

MO/BG

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN CEDEX

DIRECTION DES FINANCES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

3ème Bureau

Tél. : (1) 64.37.91.37

Poste : 42 40

Affaire suivie par Mme OUDOT

MELUN, le 3 JUILLET 1986

Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de Seine et Marne,

à
Madame le Maire de VALENCE EN BRIE
(S/C de Monsieur le Sous Préfet,
chargé des fonctions de
Commissaire Adjoint de la République
de l'arrondissement de MELUN)

OBJET : Transports scolaires en direction de FONTAINEBLEAU-AVON
Référence : Votre lettre du 23 Mai 1986

Par lettre visée en référence, vous me demandiez d'autoriser la prolongation du circuit spécial de ramassage d'élèves du Syndicat intercommunal d'HERICY vers VALENCE EN BRIE, pour permettre la prise en charge d'élèves désirant être scolarisés dans les établissements de FONTAINEBLEAU.

Une telle requête doit nécessairement être examinée au regard de l'efficacité du surcroît de service offert par rapport au surcoût engendré : comme vous le savez, l'Etat et le Département œuvrent de concert depuis plusieurs années pour assurer une rationalisation de services de transport permettant, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en constante évolution mais qu'il importe de maîtriser, le meilleur service aux usagers.

Or, j'observe que pour les élèves originaires de votre commune scolarisés en 1er cycle de l'enseignement secondaire, le collège de secteur est celui du CHATELET EN BRIE, et que ceux du second cycle relèvent d'une scolarisation sur MELUN.

Pour les premiers, le cas de quelques familles ayant opté pour l'enseignement du russe ne me paraît pas justifier une modification de circuit se traduisant par une dépense supplémentaire pour l'Etat et le Département.

Pour les seconds, je peux admettre que la sectorisation sur MELUN comporte quelques désavantages. Mais alors que le circuit de ramassage du Syndicat intercommunal de DONNEMARIE DONTILLY à destination de MONTEREAU, qui comporte un point d'arrêt à VALENCE EN BRIE dispose de places disponibles, je ne considère pas que l'extension du circuit du Syndicat intercommunal d'HERICY constitue un axe prioritaire.

Dans ces conditions, il m'apparaît que des élèves de VALENCE EN BRIE ne pourraient emprunter les circuits du Syndicat intercommunal d'HERICY que dans la mesure où les places disponibles le permettraient et où l'économie du contrat de transport n'en serait pas modifiée.

Le Préfet, Commissaire de la République

Christian BLANC

REMORQUAGES VEHICULES ACCIDENTES - PIECES D'OCCASIONS



24 h. sur 24

Jean-Pierre
MAUTRET

Nationale 105
FORGES 77130 MONTEREAU



64 32 43 47
64 32 90 27

ACADEMIE DE CRETEIL
INSPECTION ACADEMIQUE
DE
SEINE-ET-MARNE

Cité Administrative
Boulevard Chamblain
77010 MELUN CEDEX

Tél. : 6 4.39.60.60
Poste : 471

Réf. à rappeler : DVS 3
Affaire suivie par : Mme VACULIK

MELUN, le 2 JUILLET 1986

OBJET : Transports scolaires

Madame le Maire,

En réponse à votre courrier du 12 mai concernant le transport scolaire des élèves de VALENCE-EN-BRIE vers les établissements de FONTAINEBLEAU, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible d'envisager une extension du circuit de MACHAULT à VALENCE.

Cette extension, très coûteuse ne se justifie pas. A ma connaissance, à l'examen des listes d'élèves transportés par le syndicat d'HERICY en 1985-1986, un seul élève de VALENCE monte à l'arrêt de MACHAULT pour se rendre à FONTAINEBLEAU.

En conséquence, j'invite les élèves concernés à rattraper le circuit spécial à l'arrêt de MACHAULT pour se rendre à FONTAINEBLEAU.

Je vous rappelle qu'il existe à VALENCE-EN-BRIE un ramassage scolaire (Syndicat de DONNEMARIE-DONTILLY) en direction des établissements secondaires de MONTEREAU.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme REDON-MICHAUD
Maire
77830 VALENCE-EN-BRIE

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale,

Jacques PEPIN

- Copie à M. le Préfet de S. & M.
- Copie à M. le Directeur de l'Equipement

TRANSPORTS
Mots du Maire

Ce qui nous semblerait évident, ne l'est pas pour les instances supérieures, dont nous dépendons.

Un Maire ne fait pas toujours ce qu'il voudrait faire...

REFUS d'extension du circuit MACHAULT - VALENCE (extension trop coûteuse)...

Fort heureusement, le Président du Syndicat Monsieur TOSTAIN a accepté nos enfants au départ de MACHAULT. Les familles devront donc se grouper pour emmener leurs enfants le matin et aller les chercher le soir.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 86-87

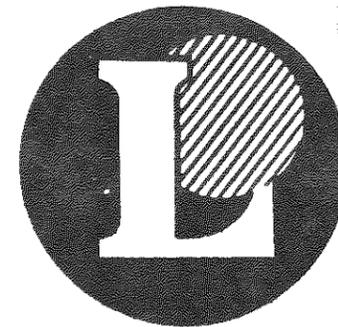
		Zone I	Zone II
	Rentrée	Mercredi 3 septembre 1986	Mercredi 3 septembre 1986
Vacances d'automne (Toussaint)	Sortie	Samedi 25 octobre 1986 après la classe	Samedi 25 octobre 1986 après la classe
	Rentrée	Jeudi 6 novembre 1986 au matin	Jeudi 6 novembre 1986 au matin
Vacances de Noël	Sortie	Samedi 20 décembre 1986 après la classe	Samedi 20 décembre 1986 après la classe
	Rentrée	Lundi 5 janvier 1987 au matin (1)	Lundi 5 janvier au matin
Vacances d'Hiver (Mardi gras)	Sortie	Samedi 14 février 1987 après la classe	Samedi 21 février 1987 après la classe
	Rentrée	Lundi 2 mars 1987 au matin	Lundi 9 mars au matin
Vacances de printemps (Pâques)	Sortie	Samedi 11 avril 1987 après la classe	Samedi 18 avril 1987 après la classe
	Rentrée	Lundi 27 avril 1987 au matin	Lundi 4 mai au matin
Vacances d'été	Sortie	Mardi 30 juin 1987 au soir	Mardi 30 juin 1987 au soir

La Zone I : comprend les académies de : Paris, Créteil, Versailles, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.

La Zone II : comprend les académies de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

(1) Sauf pour les académies de Paris, Versailles et Créteil qui rentrent le mardi 6 janvier au matin et ont classe le mercredi 7 janvier.
N.B. — Pour les académies de la Corse, de la Réunion et des Antilles Guyane, c'est le recteur, par dérogation au droit commun, qui arrête le calendrier scolaire.

centre distributeur
E. LECLERC



Défend
votre pouvoir
d'ACHAT



Av. du 8 Mai 1945, 77130 VARENNES S/SEINE
(près de la Gare de Montereau) ☎ 432.63.87

UNE JOURNÉE A PARIS

Le Vendredi 30 mai dernier, nous avons passé une journée à visiter notre capitale, Paris

C'est près de la Tour Eiffel que nous avons embarqué sur une vedette pour une petite croisière sur la Seine. Tout en écoutant le commentaire de la guide, nous avons pu admirer, entre autres, le Pont-Neuf qui est le plus vieux pont de Paris, le Pont Alexandre III qui est le plus somptueux et le Pont de l'Alma avec son célèbre zouave.

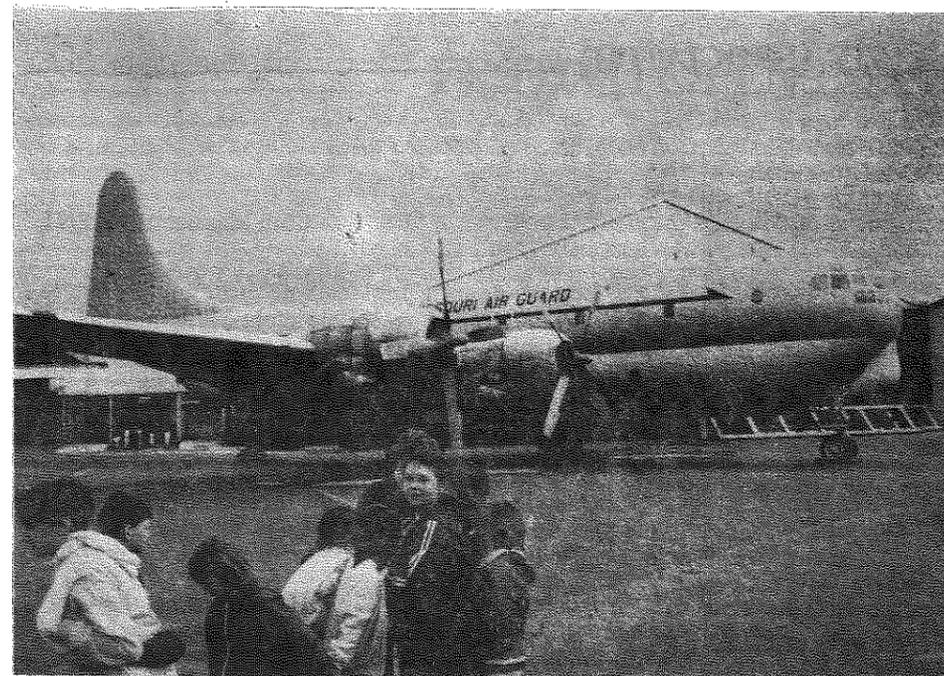
Nous sommes allés jusqu'à l'Île Saint Louis que nous avons contournée. Les principaux monuments que nous avons vus sont: Notre Dame de Paris, la Conciergerie qui a servi de prison pendant la Révolution Française et la Gare d'Orsay en restauration pour devenir un musée d'art moderne.

Puis nous avons repris le car qui nous a déposés Place de la Concorde.

Au milieu de cette place, se dresse l'obélisque de Louqsor entouré de fontaines dont les jets d'eau sont abondants. Ce monument a été ramené d'Égypte par Napoléon Bonaparte. Ensuite nous sommes entrés dans le jardin des Tuileries. Certains d'entre nous avaient déjà l'eau à la bouche car c'est là que nous avons pique-niqué. Notre faim étant un peu calmée, nous nous sommes promenés dans l'allée centrale d'où on a une belle vue de l'arc de Triomphe de l'Étoile jusqu'au Louvre. Que c'est beau! Cela fait encore rêver Chantal.

Puis nous sommes passés sous l'Arc de Triomphe du Carrousel et nous sommes arrivés au Louvre. Des travaux dans la Cour Carrée nous ont obligés à contourner ce magnifique palais pour arriver jusqu'à la célèbre colonnade.

En attente de départ
sur la vedette



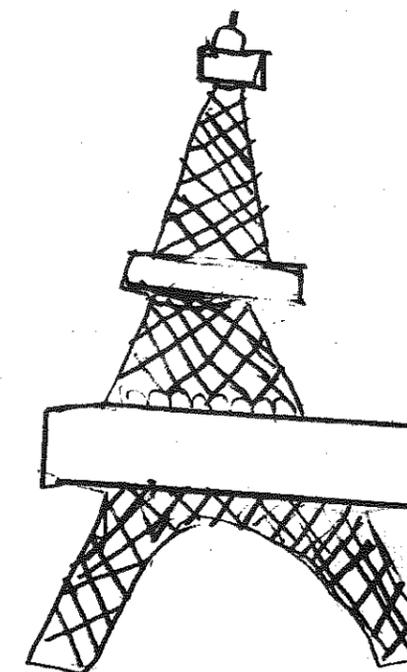
Sur le parking du
Musée de l'Air
devant un KC.97G
américain

L'après-midi, le car nous a emmenés au Bourget où nous avons visité le musée de l'Air et de l'Espace.

Ce musée comporte plusieurs salles dans lesquelles sont exposées toutes sortes d'avions civils et militaires ainsi que des hélicoptères. Les plus gros appareils sont présentés à l'extérieur. Nous avons visité le prototype du Concorde: nous avons été déçus car le fuselage ne contenait que des instruments de mesure. Mais nous avons été intéressés par le poste de pilotage.

Une des salles est consacrée à la conquête de l'Espace. On peut y admirer plusieurs engins spatiaux: des satellites français, américains et soviétiques, une capsule Apollo, une Jeep et un véhicule automatique lunaires.

Cette journée a été bien remplie et nous sommes rentrés bien fatigués, mais cela a permis à certains de découvrir Paris qu'ils ne connaissaient pas.



La Tour EIFFEL vue par
Marilyne PARET

Textes écrits par Chantal GARPIEL, Céline JACQUET, Serge PETIT et
et Valérie SKIRKA

Notre "plus ancien" nous a quitté. Celui qui aimait s'appeler lui-même, d'une façon patriarcale "le père Tissier" a terminé une vie bien remplie de 93 ans. Une vie qui n'a pas toujours été facile, elle n'a pas commencé dans la richesse, et très jeune il lui a fallu partir pour la guerre des tranchées. Au retour il y avait tout à faire. Il nous disait : "Je ne suis pas parti de zéro mais d'en dessous de zéro, je n'avais plus de frères, plus de père, et ma mère n'avait que des dettes."

Alors il a travaillé, et travaillé dur, à PARIS d'abord, puis à MONTEREAU, avant de revenir faire sa place à VALENCE qui était son pays.

Le travail ne lui suffisait pas. Il y avait aussi les fanfares, les pompiers, les fêtes du village qu'il aimait organiser. Et tout cela a été encore une fois bousculé par la guerre, l'exode où il lui a fallu partir avec une femme malade et un fils adolescent. Et les quatre années d'occupation où bien des choses manquaient même pour travailler, et où il fallait se débrouiller le mieux possible en essayant de tromper "l'occupant". Ce qui ne l'a pas empêché d'aider et de soutenir de toutes ses possibilités les municipalités successives.

Quand le Club des Anciens s'est fondé, il n'a pas été le dernier à y prendre part, avec la compagne de ses dernières années. Sa vitalité et son humour y faisait merveille.

Aujourd'hui nous ne pouvons que le regretter sans l'oublier.

Il aimait son petit club qui le lui rendait bien. Il aimait son village de VALENCE, il y a travaillé, il s'y est dévoué, tous ceux qui y ont vécu avec lui en garderont un

souvenir ému... et souriant.

Club Maurice VINCENT

Le décès de notre président a nécessité une Assemblée Générale Extraordinaire en vue d'obtenir le nombre de membres nécessaires au Conseil d'Administration. Nous avons donc convoqué personnellement les membres actifs et les personnes de Valence susceptibles de le devenir, c'est-à-dire ayant atteint l'âge de la retraite. Cela nous a d'ailleurs valu une inscription et trois promesses.

Quant aux membres actifs, ils étaient presque tous présents à cette réunion du 5 Juin, trois seulement manquaient et étaient excusés.

Après re-lecture des statuts (déposés en Février 1977) on procède donc, à bulletins secrets, à l'élection de 2 membres sur 4 candidatures proposées.

Le nouveau conseil ainsi reconstitué, reste alors en réunion pour partager les responsabilités d'où il résulte le bureau comme suit :

- Présidente : Madame PRADES Renée,
- Vice-présidente : Madame RESSOUCHES Angèle,
- Secrétaire : Madame PIERUCCI Marie-Thérèse
- Secrétaire Adj. : Madame JOZON Claire,
- Trésorier : Monsieur SORET Roger,
- Trésorière adj. : Madame ALBERT Reine-Marie.

Club Maurice VINCENT

" FLOREAL "

G. PETIT

11, Rue des Chapeliers
77130 MONTEREAU

Téléphone 432.06.34

R. C. Montereau A 308 093 954



CORBEILLES
COURONNES

Toutes
Décorations Florales

(photo : la République de Seine et Marne)



Amitiés FRANCO-ALLEMANDES

(photo : la République de Seine et Marne)

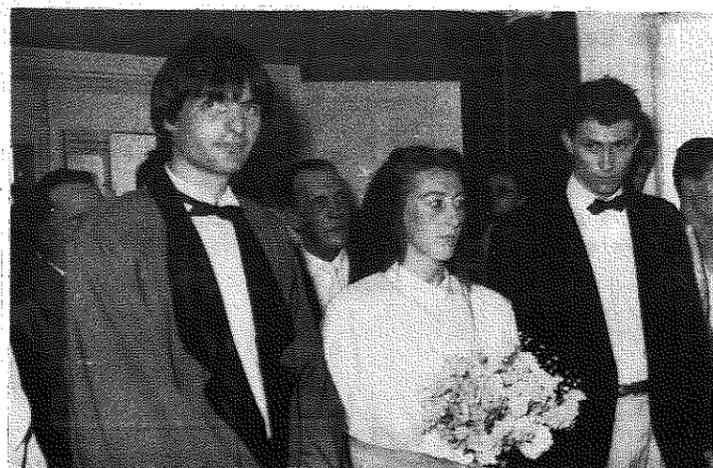


Majorettes sur la place

NOS JOIES - NOS PEINES

MARIAGES

LE 14 JUIN 1986,
Nadine TISSIER et Gilles RESSOUCHES
LE 28 JUIN 1986,
Anne-Marie BLANQUET et Pascal FRENCHÉ



Mariage Pascal FRENCH et Anne-Marie BLANQUET

(photo : la République de Seine et Marne)



BILLARD

Angelo Di Palma (Avon)
champion
de S.-et-M. 85-86
(cadre 3 à 5)

DECES

LE 16 MAI 1986, Monsieur Dugesclin René TISSIER

NAISSANCES

Eguerran - Albert - Dugesclin TISSIER le 9 MAI 1986
Mathieu - Paul - Justin PIERUCCI le 6 JUILLET 1986
Joffrey - Marc - Paul DAUVET le 12 AOUT 1986

GRUPE D'ASSURANCES
MUTUELLES DE FRANCE



GAMF

ASSURANCES
SAVIER

TEL . 432-07-04

3. rue de la Poterne
77130 MONTEREAU

Incendie
Multirisques
Automobile
Risques divers
Vie - Retraite
Maladie

MAÇONNERIE — COUVERTURE
BÉTON ARMÉ

Entreprise
VENET Frères s.a.r.l.

de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix
LA BROsse par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45

(photo : la République de Seine et Marne)



Fête à Valence - Groupe Folklorique



Fête de la Musique "Artistes en Herbe"

(photo : la République de Seine et Marne)

Couverture
Plomberie
Chauffage

André BOUCHER

Spécialiste Toiture de Style



26, BOULEVARD ETIENNE-HARDY
77610 FONTENAY-TRESIGNY

Tél. (6) 425.97.71

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MELUN

198, rue Foch - Z.I. VAUX-LE-PÉNIL
77005 MELUN CEDEX
47 bis, rue Guérin
77300 FONTAINEBLEAU

EAU - ASSAINISSEMENT

TOUS RENSEIGNEMENTS
DEVIS - FACTURES
TOUTES INTERVENTIONS

PERMANENCE 24 h sur 24

MELUN 64.37.05.06 - FONTAINEBLEAU 64.22.33.28
Lignes groupées

Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Élevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération